

Procès-verbal

5^{ème} assemblée ordinaire 2021 du conseil de quartier des Châtels

Mercredi 1 septembre 2021 à 19 h 15, en visioconférence

Étaient présents

M. Louis Lefebvre, président (2022)
M^{me} Katia Gaudreault, vice-présidente (2023)
M. Jean-Claude Falardeau, trésorier (2023)
M^{me} Isabelle Chabot, secrétaire (2022)
M. Danny Barbeau, administrateur (2022)
M^{me} Marie-Lou Carbonneau, administratrice cooptée (2022)

Étaient absentes

M^{me} Suzanne Walters, administratrice (2023)
M^{me} Jennifer Vachon, administratrice (2022)

Étaient également présents

M. Raymond Dion, conseiller du district Loretteville-Les Châtels, président du Conseil d'arrondissement de La Haute-Saint-Charles
M. Guillaume Bédard, ingénieur, Service de l'ingénierie
M^{me} Suzanne Hamel, architecte paysagiste, chef d'équipe, Division du développement durable, Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement (SPAÉ)
M. Guillaume Langevin, conseiller en urbanisme, SPAÉ
M. Jean-Sébastien Mathon, conseiller en consultations publiques
M^{me} Jocelyne Séguin, Secrétaire de soutien

IL Y A QUORUM

Outre les personnes mentionnées, 25 personnes assistent à l'assemblée.

Ordre du jour adopté

21-05-01	Ouverture de l'assemblée	19 h 15
21-05-02	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 20
21-05-03	Deuxième séance d'information sur l'état d'avancement du bassin de rétention à l'Espace d'innovation Chauveau	19 h 25
21-05-04	Dossiers du conseil de quartier	20 h 25
	a. Retour sur la campagne de sécurité routière « Ralentissez! »	
	b. Sécurité routière pour septembre et la rentrée scolaire	
	c. Réponse de la Ville pour enlever l'usage « Entreposage » dans deux zones de l'Espace d'innovation Chauveau	
	d. Pétition pour préserver le boisé des Châtels	
	e. Besoin d'une nouvelle personne pour le secrétariat de soutien	
21-05-05	Période du conseiller municipal	21 h 10
21-05-06	Période de questions et commentaires du public	21 h 20
21-05-07	Fonctionnement du conseil	21 h 30
	a. Trésorerie et déboursés	
	b. Résolutions pour le secrétariat de soutien	
	c. Correspondance	
21-05-08	Adoption du procès-verbal de la rencontre du 2 juin 2021	21 h 35
21-05-09	Divers	21 h 40
21-05-10	Levée de l'assemblée	21 h 45

21-05-01 Ouverture de l'assemblée

M. Louis Lefebvre, président, ouvre la réunion qui a quorum à 19 h 15.
M. Lefebvre souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes. Il profite de ce retour aux activités du conseil de quartier pour souligner le travail exceptionnel réalisé cet été par plusieurs personnes du conseil et du quartier dans le cadre du projet de sensibilisation à la sécurité routière. Environ 150 affiches ont été distribuées et mises en place aux abords de plusieurs rues du quartier. M. Lefebvre remercie chaleureusement tous les participants et participantes qui ont fait de cet événement un succès.

21-05-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Deux points sont ajoutés à l'item Divers.

Sur une proposition de M. Jean-Claude Falardeau, appuyée par M. Danny Barbeau, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

21-05-03 Deuxième séance d'information sur l'état d'avancement du [bassin de rétention à l'Espace d'innovation Chauveau](#)

M. Mathon rappelle que la séance d'information de ce soir fait suite à la première séance d'information qui s'est tenue le 5 mai dernier. Elle porte essentiellement sur la première phase du projet du Ruisseau Sainte-Barbe, soit le bassin de rétention de l'Astrolabe. Les deux autres phases, soit la naturalisation d'une partie du ruisseau et le bassin Castonguay sont planifiés en 2022-2023.

M. Mathon présente les deux représentants de la Ville qui animeront la rencontre et invite M. Dion à faire un bref rappel du dossier.

M. Bédard partage une présentation à l'écran. Cette présentation ainsi que la bande vidéo qui l'accompagne seront disponibles dès demain sur le [site de participation citoyenne du projet](#). M. Bédard rappelle que le futur bassin de rétention sera situé derrière les résidences qui bordent la rue Georges-Émile-Lapalme et la rue de l'Astrolabe et qu'il servira à gérer les débordements du ruisseau Sainte-Barbe et à créer un espace tampon entre la zone résidentielle et l'Espace d'innovation Chauveau dont la phase 1 est prévue de part et d'autre de la rue John-Simons.

Le bassin a été nommé d'après la rue de l'Astrolabe située à proximité. La phase de conception est en cours de finalisation. Les appels d'offres sont prévus à l'automne. Les travaux d'excavation débuteront en février 2022 et les travaux de construction des deux ouvrages d'entrée et de sortie de même que les travaux de végétalisation auront lieu à partir de mai et devraient être complétés en novembre.

M^{me} Hamel présente le concept de naturalisation du projet. Le bassin de rétention sera constitué d'une prairie herbeuse bordée d'un sentier de promenade sinueux d'une largeur de 3 à 4 mètres qui permettra le passage du camion chargé du nettoyage du bassin de décantation qui sera situé à l'entrée du bassin. Du côté de la rue Georges-Émile-Lapalme, le terrain sera légèrement surhaussé pour former une zone tampon boisée mixte de feuillus et de conifères d'une trentaine de mètres de largeur. L'accès routier à l'Espace Chauveau se fera par la rue de l'Astrolabe. Le sentier piétonnier du sera accessible à partir de la rue Georges-Émile-Lapalme, du parc de la Chaumière, de la rue de l'Astrolabe et de l'Espace Chauveau.

Période de questions

Un citoyen s'enquiert du projet de revégétalisation du ruisseau Sainte-Barbe à la hauteur de la rue d'Avignon. M^{me} Hamel rappelle que cette phase du projet est prévue pour plus tard et que la séance d'information de ce soir porte exclusivement sur le bassin de rétention de l'Astrolabe.

Un citoyen s'interroge sur la qualité visuelle et sonore de la zone tampon derrière la rue Georges-Émile-Lapalme. Il doute que l'écran végétal sera suffisant pour bloquer les bruits et la vue sur l'Espace innovation Chauveau en particulier lorsque les feuillus auront perdu leurs feuilles. M^{me} Hamel rappelle que la proportion de conifères est habituellement de 40% dans les zones végétalisées et que le projet du bassin en compte davantage (environ 160 conifères pour 190 feuillus, sans tenir compte de la zone de feuillus actuelle derrière les résidences). À long terme, les conifères implantés sur la partie plus haute du terrain devrait maximiser l'écran visuel. Quant à la possibilité d'élargir la zone tampon en faisant passer le sentier plus à l'ouest, M^{me} Hamel rappelle que le tracé du sentier a été optimisé en tenant compte de la superficie et des élévations requises pour le bassin et la zone tampon. On a maximisé le plus possible le rehaussement du terrain et la végétation mais cela n'est pas équivalent à un mur anti-bruit. Le Groupe Dallaire qui est propriétaire du terrain attenant a été informé des critères pour minimiser les impacts de la zone industrielle sur les résidences avoisinantes.

Une citoyenne s'inquiète de l'avenir du boisé qui sera créé autour du bassin compte tenu qu'on a souvent constaté que les nouvelles plantations d'arbres dépérissaient faute de soins et de désherbage. M^{me} Hamel mentionne que la Ville assurera un entretien normal après la période de garantie d'un an. Les situations déplorables pourront être rapportées au 311.

Un citoyen demande pourquoi la section boisée du côté de l'Espace Chauveau n'est pas plus large. M^{me} Hamel répond que la section a été délimitée en fonction de la superficie du bassin et du terrain disponible. Éventuellement, des plantations supplémentaires pourraient être faites dans les années à venir à la demande des citoyens.

Un citoyen s'interroge sur l'ouverture de nouvelles rues dans le secteur. M. Langevin mentionne que le projet de rétention ne comporte pas de nouveaux tracés de rues outre le sentier qui en fera le tour et qui sera d'utilisation restreinte pour faire l'entretien du bassin de décantation.

Un citoyen rapporte que des conduits se déversant dans le ruisseau Sainte-Barbe ont récemment été installés par le Groupe Dallaire. M. Bédard indique que ces aménagements ont été planifiés en accord avec la Ville et qu'ils ont été pris en compte dans les modélisations.

En terminant, M. Lefebvre et M. Dion remercient toutes les équipes de la Ville qui ont participé au projet et qui ont fourni un effort pour améliorer la qualité de vie du quartier. M. Dion va suivre de près l'aspect bruit. Il demeure à la disposition des gens qui auraient encore des questions.

21-05-04 Dossiers du conseil de quartier

a. Retour sur la campagne de sécurité routière « Ralentissez! »

M^{me} Chabot mentionne qu'environ 150 affiches ont été installées. M. Lefebvre rappelle que l'opération a été un succès et que plusieurs personnes ont même été déçues lorsque les affiches ont été retirées.

b. Sécurité routière pour septembre et la rentrée scolaire

Les membres du conseil se proposent de contacter les trois écoles du quartier pour connaître leur intérêt à participer au projet de sensibilisation à la sécurité routière. L'objectif est d'obtenir leur autorisation pour installer des affiches sur les terrains scolaires. Le conseil souhaite également installer des affiches sur les rues avoisinant les écoles comme sur la rue Blain ainsi que sur les boulevard Castonguay et Saint-Claude. M. Barbeau s'occupe de contacter l'école internationale Notre-Dame-des-Neiges, M. Lefebvre, l'école de la Chaumière et M^{me} Gaudreault l'école Saint-Claude. Les affiches seraient installées pour une période maximale de deux semaines à compter du 13 septembre. Les affiches de cet été qui n'ont pas encore été récupérées devront l'être avant l'opération scolaire. L'information sur la cueillette des affiches devra être transmise à M^{me} Chabot. Un autre blitz d'affichage pourrait avoir lieu ce printemps. C'est à suivre.

Une citoyenne qui travaille à l'école Saint-Claude va informer l'école à propos du projet du conseil.

Plusieurs personnes ont relevé des incohérences dans l'affichage des limites de vitesse dans le quartier. M^{me} Carbonneau va recenser tous les cas et placer un appel au 311. Elle va également faire un suivi du dossier auprès du conseil et de M. Dion.

c. Réponse de la Ville pour enlever l'usage « Entreposage » dans deux zones de l'Espace d'innovation Chauveau

Faisant suite à la résolution 21-CA-15 adoptée le 2 juin dernier demandant le retrait de l'usage « Entreposage » sur les lots 64142Ha et 64162Ip, la Ville a fait savoir le 12 juillet que la modification au zonage pourrait à ce stade-ci compromettre les ententes intervenues entre le Groupe Dallaire et ses locataires. La Ville maintient donc le statu quo pour le moment. Le conseil pourrait revenir à la charge lors des prochaines phases de développement de l'Espace Chauveau.

M. Dion qui ne sera plus là après les prochaines élections municipales suggère au conseil de demander aux candidats en lice leur position concernant les prochaines phases de développement de l'Espace Chauveau.

d. Pétition pour préserver le boisé des Châtels

M. Mathon présente à l'écran la pétition qui circule depuis un moment déjà concernant la préservation du boisé des Châtels. Il rappelle que pour la déposer au conseil municipal, il faut procéder en soumettant une question par écrit au moyen du [formulaire](#) prévu à cet effet.

M^{me} Gaudreault s'occupe de mettre la pétition sur la page Facebook du conseil de quartier. Les membres du conseil prennent un résolution appuyant la pétition en faveur de la préservation du boisé des Châtels.

21-CA-16 Résolution pour la préservation du boisé Des Châtels

Considérant que le boisé des Châtels est un havre de biodiversité et que sa protection s'inscrit dans la lutte contre les changements climatiques en assurant le bon fonctionnement des forêts ;

Considérant que la préservation de ce boisé représente une importante décision environnementale et respectueuse de la pérennité de tels milieux dans nos communautés ;

Considérant que ce boisé est d'une grande richesse pour les citoyens qui

bénéficient d'un endroit de ressourcement et d'un contact privilégié avec la faune et la flore s'y développant ;

Considérant les initiatives de la Ville de Québec d'augmenter le couvert forestier à l'intérieur du périmètre d'urbanisation jusqu'en 2025, de protéger les secteurs verts existants et d'en augmenter la quantité et la qualité ;

Considérant la très forte manifestation citoyenne, tant au niveau des présences aux réunions du conseil de quartier des Châtels qu'au niveau de la pétition qui circule toujours à ce sujet, afin de conserver le boisé des Châtels au nom de l'empreinte écologique de leur arrondissement et de son importance environnementale ;

Le conseil de quartier Des Châtels demande que soient revues les phases 2 et 3 du projet de développement industriel dans ce secteur afin de conserver ce couvert forestier ;

Le conseil de quartier Des Châtels demande que soient tenues des séances régulières et transparentes de consultation publique afin d'informer les citoyens des dossiers en cours et de recueillir leurs commentaires.

Sur une proposition de M^{me} Katia Gaudreault, appuyée par M^{me} Isabelle Chabot, il est résolu à l'unanimité que le conseil de quartier des Châtels demande à la Ville de Québec que le boisé des Châtels devienne une aire protégée.

Le sujet du boisé Des Châtels sera de nouveau abordé au point 6 Questions et commentaires du public.

e. Besoin d'une nouvelle personne pour le secrétariat de soutien

M. Lefebvre remercie M^{me} Myriam Boucher pour son excellent travail comme secrétaire de soutien auprès du conseil de quartier. M^{me} Boucher quitte à regret, son horaire chargé ne lui permettant plus d'être disponible. M. Lefebvre invite les personnes présentes à faire part du besoin autour d'eux.

21-05-05 Période d'information du conseiller municipal

M. Raymond Dion souhaite remercier M^{me} Myriam Boucher pour les trois années où elle a accompagné le conseil de quartier dans la rédaction de ses procès-verbaux.

Il enchaîne en mentionnant que des actions doivent être prises lors de la prochaine campagne électorale municipale concernant les phases 2 et 3 de l'Espace innovation Chauveau.

M. Dion remercie et félicite le conseil pour sa campagne de sensibilisation à la sécurité routière qui a fait des envieux dans les quartiers environnants. Il souligne qu'il ne faut surtout pas se gêner d'approcher les écoles et les conseils d'établissement parce qu'ils ont aussi à cœur de protéger les enfants.

Concernant le projet Pincourt, M. Dion n'a eu vent d'aucun nouveau développement.

21-05-06 Questions et commentaires du public

M^{me} Catherine Rouleau et M. Pierre Turgeon, les deux initiateurs de la pétition pour préserver le boisé Des Châtels se présentent. La pétition a été lancée pour contrer le recul de la canopée dans le quartier et pour préserver la biodiversité, les milieux humides et les friches. Plus de 400 personnes ont manifesté leur appui. Une question sur le sujet sera adressée au conseil municipal du 21 septembre prochain et un avis sera déposé à la Ville pour ajouter ce boisé à la

liste des milieux naturels. M. Lefebvre suggère de sensibiliser les candidats aux élections municipales et de contacter la journaliste qui s'est montrée très intéressée par les actions posées par les conseils de quartier. M^{me} Chabot va lui communiquer ses coordonnées.

Pour en savoir davantage sur la pétition et le boisé, on peut consulter la page Facebook des Amis du boisé des Châtels.

Une citoyenne se présente au nom de la candidate de Québec Forte et Fièvre dans le district de Loretteville-Les Châtels, M^{me} Marie-Josée Asselin. Elle suggère aux citoyens et citoyennes de communiquer avec M^{me} Asselin pour toutes questions ou préoccupations concernant le quartier comme le boisé des Châtels ou l'Espace Chauveau. Elle fournit l'adresse de M^{me} Asselin dans la zone de discussion.

21-05-07 Fonctionnement du conseil

a. Trésorerie et déboursés

M. Falardeau mentionne que le budget du projet de sécurité routière de 2 175 \$. Les déboursés totalisent actuellement 2 067,09 \$. Le solde est de 106,31 \$. Aucune nouvelle dépense n'est prévue pour l'instant.

Après moult péripéties, les signataires du compte ont été mis à jour.

b. Résolutions pour le secrétariat de soutien

Sur une proposition de M. Louis Lefebvre, appuyée par M^{me} Katia Gaudreault, il est résolu à l'unanimité de payer 90 \$ à M^{me} Myriam Boucher pour le procès-verbal du 2 juin 2021 et 36 \$ à M. Jean-Sébastien Mathon pour la mise à jour du registraire des entreprises.

Sur une proposition de M^{me} Katia Gaudreault, appuyée par M^{me} Marie-Lou Carbonneau, il est résolu à l'unanimité de payer 90 \$ à M^{me} Jocelyne Séguin pour le procès-verbal du 1^{er} septembre 2021.

c. Correspondance

- Demandes de citoyens et citoyennes pour des affiches
- Conseils de quartier de Loretteville et de Saint Louis au sujet des affiches
- Formulaire de reddition de comptes pour le projet de sécurité de routière
- Pétition du boisé des Châtels
- Réponse de la Ville de Québec concernant l'usage « Entreposage »
- Nathanielle Morin, candidate libérale dans le comté de Louis-Saint-Laurent
- Modification du boulevard des Cèdres
- Dominique Beaulieu concernant une rencontre des candidats aux élections municipales.

21-05-08 Adoption du procès-verbal du 2 juin 2021

Sur une proposition de M^{me} Katia Gaudreault, appuyée par M. Danny Barbeau, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 2 juin 2021.

21-05-09 Divers

a. Séance d'octobre

La prochaine rencontre du conseil de quartier aura lieu le 6 octobre, à 19 h 30, vraisemblablement en présentiel.

b. Atelier d'échanges le 13 septembre (route Penney)

L'atelier d'échanges sur le prolongement éventuel de la route Penney aura lieu en ligne. Il faut s'inscrire sur le [site de participation citoyenne](#).

c. Stèles radars

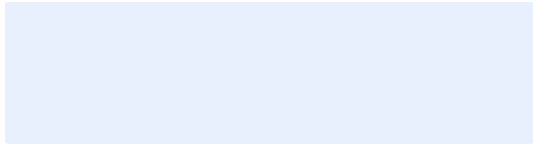
Des stèles radars (ou afficheurs de vitesse) seront installées à différents endroits dans le quartier. Les membres du conseil font remarquer qu'il faudrait que les limites de vitesse soient correctement affichées, sinon l'opération rate la cible.

d. Distribution d'arbres

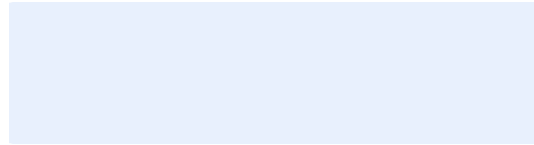
La [journée de distribution des arbres](#) organisée par la Ville de Québec aura lieu dans l'arrondissement de la Haute-Saint-Charles le 11 septembre dans le stationnement de l'aréna des Deux Glaces au 1515, rue de l'Innovation.

21-05-10 Levée de l'assemblée

Sur une proposition de M. Danny Barbeau, appuyée par M^{me} Katia Gaudreault, l'assemblée est levée à 21 h 55. La prochaine assemblée du conseil aura lieu le mercredi 6 octobre 2021.



M. Louis Lefebvre
Président



M^{me} Isabelle Chabot
Secrétaire